

	Demi-journée (8h-12h - 14h-18h)		Forfait jour (8h-18h)		Forfait soirée (18h-24h)		Forfait week-end (samedi 8h-24h et dimanche 8h-24h)
	semaine	week-end	semaine	week-end	semaine	week-end	
Auditorium	200 €	300 €	350 €	450 €	400 €	500 €	900 €
Auditorium + salle d'exposition	250 €	350 €	450 €	550 €	500 €	600 €	1 000 €
Pénalité ménage salle d'exposition	100 €						
Pénalité ménage auditorium	500 €						
Caution dégâts matériels	1 500 €						

En application du règlement, une caution ménage ou dégâts matériels peut être retenue en cas de dégradation ou de salle non restituée dans l'état de propreté initial.
Les tarifs applicables font l'objet d'une délibération votée en conseil municipal. Ils sont révisables chaque année.



CONTACT

RÉSERVATION

Service associations

Place de l'Hôtel de Ville
63170 Aubière

s.associations@ville-aubiere.fr

04 73 44 01 44



8 avenue Charles de Gaulle
63170 Aubière



Services communication Ville d'Aubière - Photo : service communication - 2024 - IPNS



Spectacles,
Concerts,
Séminaires,
Colloques d'entreprises,
Conférences,
Réceptions...



PRÉSENTATION



Le Carré des Arts est un équipement à vocation culturelle pouvant être utilisé pour diverses manifestations : spectacles, concerts, expositions, réceptions, séminaires et colloques d'entreprises, réunions, assemblées générales...

Un parking de 130 places est à disposition.

UN AUDITORIUM



Le Carré des Arts dispose d'un **auditorium de 200 m²**.

- 138 places assises
- 4 places PMR

UNE SALLE D'EXPOSITION



Le Carré des Arts dispose d'une **salle d'exposition de 90 m² pouvant également accueillir des réunions, des groupes de travail et des réceptions jusqu'à 160 personnes.**

HALL D'ACCUEIL



SCÈNE DE L'AUDITORIUM



MODALITÉS DE

RÉSERVATION

Pour réserver le Carré des Arts, merci de fournir les documents suivants :

- **Formulaire de réservation.**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des risques liés à la manifestation.**
- **Demande d'ouverture de débit de boissons temporaire si besoin** (boissons 1^{er} et 2^{ème} groupe exclusivement).

TARIFICATION

Paiement par chèque uniquement, libellé à l'ordre du Trésor Public.

À déposer au service associations en mairie, au minimum **un mois avant la date de réservation.**